

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 032 2019

OBJET : Marchés Publics : Attribution du marché de prestation pour la Régie de l'Eau

L'an deux mille dix-neuf, le 27 du mois de mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/Catherine DINI / Jérémy GIBELLIN / Jean-Luc CAMBRA .PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Romain BIANCHI / Véronique PINAI à Alexandra RUSSO.ABSENT : Mélanie MORINI / Jean-Yves LESSATINI/ Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER/ Régine RODRIGUEZ / Jacky DUBIEZSecrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 20 mars 2019,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'ouverture des enveloppes a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir le prix, la valeur technique ainsi que le délai d'intervention (soit 40% pour le prix et 55% pour la valeur technique), étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour l'entreprise SEXERE identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché de l'appel d'offres relatif à la Prestation de Service pour la Régie de l'Eau conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour demander tout renseignement complémentaire jugé utile à l'Entreprise SEREX et autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché de prestation de service pour la régie de l'eau à cette Entreprise s'il juge les éléments transmis comme suffisants.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents : 19 Votants : 21 Absents : 6 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 21**AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS, ANS, QUE DESSUS
POUR EXTRAIT FIDELIE ET CONFORME

 ROBERT NARDELLI
Maire de DRAP
Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 29/03/2019
et publication en mairie le : 01/04/2019